

Grille tarifaire Prévisionnelle des tarifs de la taxe de séjour pour 2027

Sous réserve des impacts de la Loi de finances 2027.

Le montant de la part de la collectivité a été validé au cours de la Délibération du 3 juin 2026. Les montants des parts du département et de la région peuvent en revanche être susceptibles d'évoluer (ou non) en fonction des impacts de la Loi de finances de 2027, ce indépendamment de notre volonté.

Catégories d'hébergements 2027	Tarifs commune / EPCI	Part TAD 10%	Part TAR 34%	Tarifs applicables avec taxes additionnelles incluses : TAD 10% TAR 34%
Palaces	3,72 €	0,37 €	1,26 €	5,35 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,50 €	0,25 €	0,85 €	3,60 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,49 €	0,15 €	0,51 €	2,15 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,32 €	0,13 €	0,45 €	1,90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,09 €	0,31 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €	0,08 €	0,27 €	1,15 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €	0,06 €	0,19 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,07 €	0,29 €